

Le mandat de RU en CDSP

1. Qu'est-ce que la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) ?



La Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) est une instance qui existe dans chaque département. Sa mission est d'examiner la situation des personnes hospitalisées en psychiatrie sans leur consentement, afin de garantir le respect de leurs libertés individuelles et de leur dignité.

C'est une autorité **indépendante**, qui ne dépend ni de l'hôpital ni de l'ARS. Elle est composée de professionnels de santé (psychiatres, médecin généraliste) et de représentants des usagers. Ces derniers apportent un regard citoyen et une expertise d'usage qui viennent compléter le savoir médical et juridique. **C'est d'ailleurs la seule instance en psychiatrie où des représentants d'usagers siègent à côté des professionnels pour contrôler les pratiques.**

2. Pourquoi ce mandat est-il important pour un RU ?

Siéger en CDSP, c'est participer à une **mission de protection des droits fondamentaux**. Les personnes hospitalisées sans consentement sont souvent dans une situation de grande fragilité, parfois isolées socialement ou dans l'incapacité de faire valoir leurs droits.

Pour un représentant des usagers, ce mandat permet :

- D'agir concrètement pour des personnes qui, sans cette instance, pourraient rester invisibles.
- De comprendre le fonctionnement de la psychiatrie et les enjeux de la santé mentale.
- De dialoguer avec des professionnels sur des sujets sensibles comme l'isolement, la contention ou la durée des hospitalisations.

3. Quelles sont les missions concrètes du RU en CDSP ?

Les missions de la CDSP sont nombreuses et se déclinent en plusieurs temps forts.

Domaine d'action	Ce que le RU fait concrètement
Suivi des admissions	Il est informé de toutes les décisions d'admission, de renouvellement et de fin de soins sous contrainte.
Examen des réclamations	Il reçoit et examine les plaintes des patients ou de leurs conseils.
Examens obligatoires	Il étudie systématiquement les dossiers des personnes admises en « péril imminent » et celles dont les soins durent depuis plus d'un an.
Visites d'établissements	Il participe aux visites des établissements (au moins deux par an) pour vérifier les conditions de prise en charge et consulter les registres.
Contrôle des registres	Il vérifie la tenue du registre des procédures d'isolement et de contention.
Propositions de levée de mesure	Il peut proposer au Juge des Libertés et de la Détention (JLD) d'ordonner la levée d'une mesure de soins.
Accès aux dossiers	Il statue sur les modalités d'accès aux informations médicales pour les patients.
Rapport annuel	Il participe à l'élaboration du rapport annuel d'activité de la CDSP.

4. La composition de la CDSP

La CDSP est composée de cinq membres, désignés pour un mandat de **3 ans renouvelable**. On y trouve :

- **Deux psychiatres** (un désigné par le procureur général, l'autre par le représentant de l'État).
- **Un médecin généraliste** (désigné par le représentant de l'État).
- **Deux représentants d'associations agréées** : l'un pour les personnes malades, l'autre pour les familles de personnes atteintes de troubles mentaux.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'ARS.

5. Les ressources

Ressource	Lien direct	Contenu principal
ARS Île-de-France	https://www.iledefrance.ars.sante.fr/commission-departementale-des-soins-psychiatriques-sans-consentement-cdsp	Description officielle des missions de la CDSP
Synthèse UNAFAM	https://www.unafam.org/sites/default/files/fichiers-2021/Synthese%20Etude%20rapports%20CDSP%20par%20Unafam.pdf	Synthèse choc des dysfonctionnements relevés par les CDSP
Le contrôle exercé par les commissions départementales des soins psychiatriques <i>Karine Sferlazzo</i>	https://revuedlf.com/droit-administratif/le-controle-exerce-par-les-commissions-departementales-des-soins-psychiatriques/	CDSP ont des pouvoirs de contrôle mais les utilisent peu, privilégiant le dialogue, et leur rôle manque de reconnaissance et de sanctions en cas de carence.
Article UNAFAM (JLE)	https://www.jle.com/en/revues/ipe/e-docs/isolement_et_contention_elements_pour_un_etat_des_lieux_319414/article.phtml?tab=resume	Résultats académiques de l'étude sur l'isolement
Page UNAFAM Ille-et-Vilaine <i>A. Monnier</i>	https://www.unafam.org/ille-et-vilaine/actualites/commission-des-soins-sans-consentement-cdsp-un-second-souffle	Mention de l'enquête DGS-UNAFAM et accès au pdf